

De: Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Envoyé: lundi 30 mai 2022 11:34
À: Manquat Louis
Cc: Cabinet TROUVIN
Objet: RE: LA PLATEFORME DU BATIMENT / SCI THOMAS - RIVP & AUTRES - Rendez-vous technique le 13 juin 2022 à partir de 10 heures
Pièces jointes: 20220408 16h49 220 boulevard de la villette 25.pdf

Bonjour Monsieur MANQUAT,

Merci pour votre prompt retour dans ce dossier.

J'ai relayé votre demande d'un premier passage sur place pour déterminer les zones nécessitant le démontage de faux plafond.

Très classiquement, la PLATEFORME DU BATIMENT rappelle qu'en cas de démontage des dalles de faux plafond à des fins de recherches de fuite, il faudra prévoir que les personnes assurant ce démontage soient pourvues de leurs EPI et qu'elles aient des escabeaux sécurisés type PIRL, outre le fait qu'un plan de prévention devra être instruit le matin même de l'intervention.

Pour organiser ce premier passage, il convient de contacter le responsable travaux de la PLATEFORME DU BATIMENT qui est Monsieur Pascal BOUCHER joignable 06.76.12.22.63. Veuillez noter cependant qu'il est en congé actuellement et ne sera de retour qu'à compter du 6 juin 2022. Il faudrait donc le contacter à partir de cette date pour organiser le premier passage dans la même semaine.

En ce qui concerne la réunion ultérieure du 13 juin 2022 à partir de 10 heures, il est prévu que Monsieur BOUCHER sera représenté par l'un de ses collaborateurs dont l'identité n'est pas connue à ce jour.

Par ailleurs, je vous joins le constat d'huissier dressé le 25 mars 2022 à la demande de la SCI THOMAS, bailleuse de la PLATEFORME DU BATIMENT. Il relate un certain nombre de désordres qui devront être examinés et discutés lors de la réunion du 13 juin prochain.

N'hésitez pas à revenir vers moi si vous avez des questions sur ce qui précède.

Bien à vous,

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris



De : Manquat Louis <Louis.Manquat@rivp.fr>

Envoyé : vendredi 27 mai 2022 14:11

À : Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>

Cc : Cabinet TROUVIN <cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr>

Objet : RE: LA PLATFOME DU BATIMENT / SCI THOMAS - RIVP & AUTRES - Rendez-vous technique le 13 juin 2022 à partir de 10 heures

Bonjour Maître MARTIGNON,

Je vous remercie de ce retour et vous confirme ma présence au présent rendez-vous, en date du lundi 13 juin à partir de 10 heures.

De plus, j'ai bien pris note de la proposition de la plateforme du bâtiment, à cet effet je désirerai, si possible, réaliser un premier passage afin de déterminer les zones nécessitant la dépose de dalle de faux plafond.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et en vous souhaitant une excellente journée.

Cordialement,



Louis Manquat

Responsable technique de secteur

Direction territoriale Nord - Agence Buttes Chaumont

01 56 61 11 11

rivp.fr



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.



De : Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>

Envoyé : mercredi 25 mai 2022 19:32

À : Manquat Louis <Louis.Manquat@rivp.fr>

Cc : Cabinet TROUVIN <cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr>

Objet : LA PLATFOME DU BATIMENT / SCI THOMAS - RIVP & AUTRES - Rendez-vous technique le 13 juin 2022 à partir de 10 heures

Cher Monsieur MANQUAT,

Dans le dossier visé en référence, je fais suite notre échange téléphonique de cet après-midi concernant les locaux loués par la société PLATFOME DU BATIMENT au 8, rue Tanger, 1 et 3 rue Gaston Rebuffat et 218,220 et 220 boulevard de la Villette 75019 PARIS.

Dans le prolongement de notre entretien téléphonique, je vous confirme qu'une réunion technique doit se tenir le **lundi 13 juin 2022 à partir de 10 heures sur place** en présence de :

La SCI THOMAS
La REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS
La PLATEFORME DU BATIMENT
La Société SEQUENS (en attente de confirmation)
Le Cabinet GERLOGE représentant l'ASL FLANDRE SUD (en attente de confirmation)

L'objet de cette réunion est de procéder à certains constats techniques ainsi qu'à des investigations menées par la RIVP (voire la société SEQUENS) et déterminer les solutions réparatoires pouvant être mises en œuvre.

J'ai bien noté que vous pourriez être assisté d'un plombier.

A cet égard, la PLATEFORME DU BATIMENT m'indique qu'elle pourrait procéder à toute dépose de faux plafond si cela peut s'avérer utile pour les besoins du rendez-vous, sous réserve de la prévenir dans les meilleurs délais.

Merci donc de m'indiquer si de telles ouvertures sont à prévoir et le cas échéant de m'indiquer quelles seraient leur localisation.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre disponibilité pour la date proposée et reste à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Cordialement,

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris

 CABINET TROUVIN	34 rue Bassano 75008 PARIS Tel : 01 47 63 42 10 www.trouvin-avocats.fr cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr
---	---